

## Règlement

*Article 1 :* Cet événement est organisé par l'équipe du Village de Goule afin de promouvoir la base de loisirs, le sport d'équipe, et l'écologie. Il ne rentre donc pas dans le cadre des courses officielles, et est considéré comme une activité interne au Village de Goule. L'organisateur de l'événement « Very Goule Trip » est assuré en responsabilité civile.

*Article 2 :* Les activités de cet événement se déroulent par équipes de 1, 2, 3 ou 4 personnes. Les personnes seules utiliseront un kayak une place (6 embarcations disponibles), les équipes de deux ou trois personnes un kayak 3 places (12 embarcations disponibles), et les équipes de 4 personnes un pédal'eau (8 pédal'eaux disponibles). Le nombre d'embarcations étant limité, l'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions.

*Article 3 :* Les inscriptions pourront se faire via le site du Village de Goule ([www.village-de-goule.com](http://www.village-de-goule.com)) en avance, ou sur place le jour de l'événement. Le coût est de 6€ par personne, le règlement doit se faire par chèque joint avec le bulletin d'inscription. Les inscriptions sont ouvertes aux personnes de 10 ans et plus, à condition de disposer d'une licence sportive valide ou d'un certificat médical d'autorisation à la pratique des sports concernés. Les mineurs souhaitant participer devront obligatoirement délivrer une autorisation parentale ou du tuteur légal. Le coût d'inscription pourra être majoré de 2€ lors d'une inscription le jour de l'événement.

*Article 4 :* La manifestation n'étant pas une course officielle, il n'y aura pas de chronométrage officiel ni classement final. Des récompenses seront prévues pour les concurrents participant à l'intégralité des épreuves.

*Article 5 :* Concernant les épreuves, le terrain a été aménagé à l'avance pour permettre un parcours de qualité. Quelle que soit la raison, l'organisateur se réserve le droit de modifier les épreuves ou le parcours sans préavis. D'autre part, le port du gilet de sécurité est obligatoire pour les épreuves nautiques. Tous les participants devront en outre savoir nager pour pouvoir participer à ces activités (attestation parentale requise pour les mineurs).

*Article 6 :* L'organisateur se réserve le droit de disqualifier une équipe si celle-ci refuse d'emprunter l'itinéraire convenu, de participer à une épreuve, de respecter le balisage du parcours, de porter assistance à une personne en danger, de respecter l'environnement. Il se réserve aussi le droit d'annuler la tenue de l'événement en cas de force majeure (météo, accident...).

*Article 7 :* Les concurrents accordent à l'organisateur le droit de disposer de leur image (photos, vidéos), à des fins publicitaires ou non, sans rétribution.

*Article 8 :* Les réclamations des participants devront être adressées à l'organisateur.

Pour tout renseignement : 02 48 60 82 66 ou 06 37 57 12 76

[contact@villagedegoule.com](mailto:contact@villagedegoule.com) ou [jeanbaptiste.rodès@gmail.com](mailto:jeanbaptiste.rodès@gmail.com)